

Direction
☎ 83 93 39 03

Docteur Daniel ROUSSELLE
111 ru Général BUAT
44000 NANTES

LETTRE RECOMMANDEE + A.R.
4142 2949 1FR

FS/NB
420075

Nancy, le 18 octobre 1994

Docteur,

Nous voulons tout d'abord vous rappeler que Mme BALLAND vous a autorisé à effectuer des chèques de paiement, pour vos impôts locaux notamment, à hauteur de 15.000 F environ (déduction faite du remboursement de ceux de Saint Max) dans la limite de - 800.000 Frs de découvert global.

Par ailleurs, la constitution d'une SEL et d'une EURL, projet évoqué avant l'été, devait permettre de combler les découverts en compte. Or à ce jour, vous n'avez obtenu aucun financement et vous ne nous avez communiqué aucun moyen précis de remboursement de votre découvert s'élevant à :

- * 42007545 :- 302.858,26 Frs) non compris les agios au taux de 17%
- * 42007540 :- 498.168,82 Frs) depuis le 1er octobre 1994

En conséquence, nous sommes amenés à dénoncer les relations d'affaires avec effet immédiat et vous mettons en demeure de nous régler les soldes débiteurs selon l'échéancier suivant :

- * au 31 octobre 94 : soldes globaux - 600.000 Frs au maximum
- * au 30 novembre 94 : au total - 300.000 Frs maximum
- * au 31 décembre 94 : les comptes devront présenter des soldes créditeurs.

Par ailleurs, nous faisons appel à Mme Monique GOBILLOT pour couverture à hauteur des soldes au 30 juin 94, date d'échéance de son engagement.

A défaut, de régularisation dans le délai sus-visé, ou d'apport d'éléments permettant l'acceptation du financement, nous nous verrons contraints de mettre en oeuvre, sans autre rappel de notre part, le recouvrement judiciaire du présent dossier.

Dans cette attente,
Nous vous prions d'agréer, Docteur, nos salutations distinguées.


François STEINMETZ
Directeur C.M.P.S. 54